

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2
4. Les données synthétiques du budget – récapitulation et annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de MOHON : mohon.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif de la Commune a été voté le 07 avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des organismes financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre budget Commune.

Le CCAS ayant été dissous au 31 décembre 2018 et les budgets primitifs annexes de la Cantine Municipale et de la Garderie Municipale ayant été transférés vers la Commune au 31 décembre 2018, les crédits budgétaires pour ces 3 budgets sont intégrés dans le présent budget primitif 2022.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations familiales de la cantine et de la garderie, transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de terrains communaux ou de logements communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2022 représentent 985 111 euros 04 auquel s'ajoute l'excédent de l'année 2021 (+ 609 041 euros 96) soit un total de 1 594 153 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2022 représentent au total 1 594 153 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

c) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2022 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A MOHON
Taxe Foncière Propriétés Bâties	32.08 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	41.52 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 323 483 euros.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 296 351 euros.

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le Budget primitif de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la restauration du patrimoine ou l'investissement sur la voirie et les chemins ruraux, la réfection de l'éclairage public...)

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2022 représentent 69 913 euros en subventions d'investissement, 227 411 euros 79 en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé et cautions pour nos logements communaux), 40 000 euros d'opérations pour le compte de tiers, 538 725 euros 96 d'un virement de la section de fonctionnement et 37 800 euros en opération d'ordre auquel s'ajoute un excédent d'investissement reporté 2021 de 138 852 euros 25 et les restes à réaliser 2021 d'un montant de 111 950 euros soit un total général de 1 164 653 euros.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2022 représentent 212 115 euros 56 en dépenses d'équipement, 64 949 euros 44 en dépenses financières (capital des emprunts et cautions pour nos logements communaux), 40 000 euros d'opérations pour le compte de tiers, 36 000 euros en opération d'ordre et les restes à réaliser 2021 d'un montant de 811 588 euros soit un total général de 1 164 653 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivantes :

- Travaux de voirie 2022.
- Achat de panneaux de signalisations, abri-bus
- Sécurisation des abri-bus par éclairage, installation de totems avertisseurs aux abords de l'école
- Travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées PMR
- Etude de diagnostic des bâtiments communaux, installation d'une ligne de vie pour accès à la toiture de la salle polyvalente, achat d'extincteurs ou de BAES
- Achat de bancs et tables extérieures, achat de cuve de récupération d'eau de pluie, achat d'un chariot pour le centre culturel du mille clubs
- Eglise : purge de la charpente du beffroi, travaux sur chambre haute à baisser et travaux sur le marteau d'une cloche
- Achat d'une serre pour hivernage des géraniums
- Achat d'un défibrillateur pour la mairie, achat de guirlandes
- Mairie : travaux d'extension de la mairie pour stocker les archives communales
- Service technique : achat de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts, achat d'une ancienne cabane de chantier pour entreposer un bac à équarrissage pour la collecte des animaux morts.
- Service administratif : achat d'un afficheur digital pour la mairie, achat de sièges de bureau pour le secrétariat et la garderie
- Centre Culturel du Mille Clubs : achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran de vidéoprojection.
- Plan Local d'Urbanisme : grenellisation, allurisation et mise aux normes suite à l'approbation du SCOT dans le cadre d'une révision générale.
- Boulangerie : crédits prévus pour acquisition de cet immeuble et travaux minimums.
- Aire de jeux : achat de structures et d'une table de ping pong.
- Terrains communaux : mise en place d'un jardin communal partagé

d) Les principales subventions d'investissements ou participations prévues : sont les suivantes :

- Subventions allouées par le Département pour la voirie 2021 et 2022, travaux de mise en accessibilité PMR et achat de jeux
- Participation de Morbihan Energies pour l'éclairage public.

3. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF – RECAPITULATION

a) Recettes et dépenses d'investissement : 1 164 653 euros dont :

DEPENSES : Crédits reportés 2021 : 811 588 euros

Nouveaux crédits 2022 : 353 065 euros.

RECETTES :

Excédent reporté 2021 : 138 852 euros 25

Crédits reportés 2021 : 111 950 euros

Nouveaux crédits 2022 : 913 850 euros 75

b) Principaux ratios :

Etat joint (annexe 3)

c) Etat de la dette :

Etats joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MOHON le 03 mai 2022

Le Maire,

Francis MAHIEUX



ANNEXE 5 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le 73 MAI 2022
ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

13 MAI 2022

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Vote
FONCTIONNEMENT		-1 594 153,00
DEPENSES		1 594 153,00
Ch. 011	Charges à caractère général	548 365,04
Art. 6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	
Art. 60221	Combustibles et carburants	
Art. 6061	Fournitures non stockables	19 100,04
Art. 60611	Eau et assainissement	
Art. 60612	Énergie - électricité	
Art. 6062	Fournitures non stockées	45 100,00
Art. 60621	Combustibles	
Art. 60622	Carburants	
Art. 60622B	ESSENCE	
Art. 60622F	FIOUL	
Art. 60623	Alimentation	
Art. 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	15 250,00
Art. 60631	Fournitures d'entretien	
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	
Art. 60633	Fournitures de voirie	
Art. 60636	Vêtements de travail	
Art. 6064	Fournitures administratives	4 130,00
Art. 6068	Autres matières et fournitures	4 500,00
Art. 611	Contrats de prestations de services	51 700,00
Art. 613	Locations	4 700,00
Art. 6132	Locations immobilières	
Art. 6135	Locations mobilières	
Art. 61521	Terrains	8 000,00
Art. 615221	Bâtiments publics	40 200,00
Art. 615228	Autres bâtiments	120 000,00
Art. 615231	Voiries	70 000,00
Art. 615232	Réseaux	2 000,00
Art. 61551	Matériel roulant	8 000,00
Art. 61558	Autres biens mobiliers	7 000,00
Art. 6156	Maintenance	20 000,00
Art. 6161	Multirisques	5 530,00
Art. 6168	Autres	3 350,00
Art. 617	Études et recherches	20 000,00
Art. 618	Divers	4 185,00
Art. 6182	Documentation générale et technique	
Art. 6184	Versements à des organismes de formation	
Art. 6188	Autres frais divers	
Art. 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 550,00

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

13 MAI 2022

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	
Art. 6226	Honoraires	
Art. 6227	Frais d'actes et de contentieux	
Art. 623	Publicité, publications, relations publiques	17 010,00
Art. 6231	Annonces et insertions	
Art. 6232	Fêtes et cérémonies	
Art. 6236	Catalogues et imprimés	
Art. 624	Transports de biens et transports collectifs	48 100,00
Art. 6247	Transports collectifs	
Art. 625	Déplacements, missions et réceptions	600,00
Art. 6251	Voyages et déplacements	
Art. 626	Frais postaux et frais de télécommunications	13 460,00
Art. 6261	Frais d'affranchissement	
Art. 6262	Frais de télécommunications	
Art. 627	Services bancaires et assimilés	10,00
Art. 6281	Concours divers (cotisations...)	1 105,00
Art. 6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	100,00
Art. 6284	Redevances pour services rendus	4 000,00
Art. 62878	A ddes tiers	1 210,00
Art. 6288	Autres services extérieurs	1 600,00
Art. 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration	4 875,00
Art. 63512	Taxes foncières	
Art. 6355	Taxes et impôts sur les véhicules	
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	276 760,00
Art. 6218	Autre personnel extérieur	13 350,00
Art. 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut	3 230,00
Art. 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	
Art. 6411	Personnel titulaire 2	147 400,00
Art. 6413	Personnel non titulaire 1	7 700,00
Art. 6415	Indemnité inflation	
Art. 64162	Emplois d'avenir	
Art. 64168	Autres emplois d'insertion	
Art. 6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	81 425,00
Art. 64501	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	
Art. 64503	Cotisations aux caisses de retraites	
Art. 64504	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	
Art. 64505	Cotisations pour assurance du personnel	
Art. 64508	Cotisations aux autres organismes sociaux	
Art. 6470	Autres charges sociales	3 255,00
Art. 64704	Versements aux autres oeuvres sociales	
Art. 64705	Médecine du travail, pharmacie	

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le 13 MAI 2022

4

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 64708	Autres charges sociales diverses	
Art. 648	Autres charges de personnel	20 400,00
Art. 6488	Autres charges	
Ch. 014	Atténuations de produits	800,00
Art. 7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés no	800,00
Art. 739211	Attribution de compensation	
Ch. 022	Dépenses imprévues	
Art. 022	Dépenses imprévues	
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	538 725,96
Art. 023	Virement à la section d'investissement	538 725,96
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800,00
Art. 6751	Valeur comptable des immobilisations cédées (hors	
Art. 681	Dotations aux amortissements et aux provisions - charges de	3 800,00
Art. 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	201 999,00
Art. 65131	Bourses	
Art. 65133	Secours d'urgence	1 000,00
Art. 65138	Autres secours	
Art. 65311	Indemnités de fonction	35 400,00
Art. 65312	Frais de mission	500,00
Art. 65313	Cotisations de retraite	1 560,00
Art. 65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	
Art. 65315	Formation	5 900,00
Art. 65316	Frais de représentation du maire	100,00
Art. 6541	Créances admises en non-valeur	5 715,00
Art. 6542	Créances éteintes	
Art. 65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	
Art. 6558	Autres contributions obligatoires	6 500,00
Art. 65738	Autres établissements publics	
Art. 65748	Autres personnes de droit privé	61 800,00
Art. 65818	Autres	
Art. 65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
Art. 6588	Autres charges diverses de gestion courante	83 524,00
Art. 65883	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Art. 65888	Autres subventions exceptionnelles	
Ch. 68	Charges financières	18 208,00
Art. 66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 308,00
Art. 6618	Intérêts des autres dettes	500,00
Art. 66185	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	
Art. 6688	Autres	400,00

03/05/2022	ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV 2022
------------	---

Code	Libellé	Vote
Ch. 67	Charges exceptionnelles	600,00
Art. 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600,00
Ch. 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	4 895,00
Art. 681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4 895,00
Art. 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANVIER
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

13 MAI 2022

2

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Vote
FONCTIONNEMENT		1 594 153,00
RECETTES		1 594 153,00
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	609 041,96
Art. 002	Résultat d'exploitation reporté	609 041,96
Ch. 013	Atténuations de charges	1 485,04
Art. 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
Art. 6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoya	1 285,04
Art. 6479	Remboursements sur autres charges sociales	200,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
Art. 72	Production immobilisée	2 000,00
Art. 722	Immobilisations corporelles	
Art. 7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	119 260,00
Art. 70128	Autres taxes et redevances d'eau	
Art. 7018	Autres ventes de produits finis	895,00
Art. 7022	Coupes de bois 2	
Art. 70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00
Art. 7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie	22 150,00
Art. 70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	
Art. 7066	Redevances et droits des services à caractère social	250,00
Art. 7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'eau	25 765,00
Art. 706811	Redevance d'assainissement collectif	
Art. 7078	Autres marchandises	
Art. 70878	par des tiers	69 200,00
Ch. 73	Impôts et taxes	89 022,00
Art. 73123	Taxe add. aux droits de mutation ou à la taxe pub foncière	
Art. 73211	Attribution de compensation	22,00
Art. 73221	FNGIR	
Art. 732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	19 000,00
Art. 73223	Fonds départemental des DMTO pour les comm. de - de 5000 hts	70 000,00
Art. 7323	Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut des jeux	
Ch. 731	Impositions directes	323 483,00
Art. 73111	Impôts directs locaux	323 483,00
Art. 73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	
Ch. 74	Dotations et participations	391 549,00
Art. 74111	Dotations forfaitaires des communes	119 846,00
Art. 741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	161 215,00
Art. 741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	15 290,00
Art. 744	FCTVA	13 000,00
Art. 74718	Autres	100,00
Art. 7472	Participations régions	21 950,00

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

73 MAI 2022

2

Code	Libellé	Vote
Art. 7478	Autres organismes	4 500,00
Art. 748313	Dotation unique des compensations spécifiques à TP	
Art. 74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	
Art. 74833	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	32 060,00
Art. 74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d̵	22 188,00
Art. 74836	Attrib. fonds départemental de péréquation de la TP	1 400,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	57 712,00
Art. 752	Revenus des immeubles	45 500,00
Art. 756	Libéralités reçues	400,00
Art. 75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	
Art. 7588	Autres produits divers de gestion courante	11 812,00
Art. 75887	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Art. 75888	Produits exceptionnels divers	
Ch. 76	Produits financiers	
Art. 764	Revenus des valeurs mobilières de placement	
Art. 7688	Autres	
Ch. 77	Produits spécifiques	600,00
Art. 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	600,00
Art. 7751	Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

13 MAI 2022

5

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
INVESTISSEMENT		-899 838,00	899 838,00	899 838,00
DEPENSES		811 588,00	372 560,00	353 065,00
Op. QPFI	Opération financière	540,00	140 949,44	140 949,44
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 000,00	2 000,00
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours		2 000,00	2 000,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		34 000,00	34 000,00
Art. 2031	Frais d'études			
Art. 2151	Réseaux de voirie			
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours		34 000,00	34 000,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves			
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1323	Départements			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	540,00	64 949,44	64 949,44
Art. 1641	Emprunts en euros		61 328,44	61 328,44
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus	540,00	3 621,00	3 621,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières			
Art. 275	Dépôts et cautionnements versés			
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p			
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		40 000,00	40 000,00
Art. 4541	Opérations pour compte de tiers		40 000,00	40 000,00
Op. 100	VOIRIE	160 310,00	22 936,96	22 936,96
Ch. 20	Immobilisations incorporelles			
Art. 203	Frais d'études, de recherche et de développement et fr			
Ch. 21	Immobilisations corporelles		27 300,00	27 300,00
Art. 2138	Autres constructions		10 000,00	10 000,00
Art. 2152	Installations de voirie		10 000,00	10 000,00
Art. 2157	Matériel et outillage de voirie		7 300,00	7 300,00
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie			
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles			
Ch. 23	Immobilisations en cours	160 310,00	-4 363,04	-4 363,04
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours	80 155,00	75 791,96	75 791,96
Art. 2313	Constructions			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	80 155,00	-80 155,00	-80 155,00
Op. 101	BATIMENTS COMMUNAUX		49 900,00	50 900,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		21 000,00	21 000,00
Art. 203	Frais d'études, de recherche et de développement et fr		21 000,00	21 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		28 900,00	29 900,00

03/05/2022	ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV 2022		Report	Prop.	Vote
Art. 2131	Bâtiments publics				1 000,00
Art. 21311	Hôtel de ville				
Art. 2138	Autres constructions			3 600,00	3 600,00
Art. 2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile			2 500,00	2 500,00
Art. 2184	Mobilier			22 800,00	22 800,00
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles				
Ch. 23	Immobilisations en cours				
Art. 2313	Constructions				
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques				
Op. 102	CHAPELLES-EGLISE			4 500,00	4 500,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles				
Art. 2138	Autres constructions				
Ch. 23	Immobilisations en cours			4 500,00	4 500,00
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours			4 500,00	4 500,00
Art. 2313	Constructions				
Op. 103	MAIRIE	46 820,00	145 690,00		145 690,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	400,00	13 410,00		13 410,00
Art. 203	Frais d'études, de recherche et de développement et fr		13 000,00		13 000,00
Art. 2051	Concessions et droits similaires	400,00	410,00		410,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	46 420,00	32 280,00		32 280,00
Art. 2157	Matériel et outillage de voirie	23 210,00	17 390,00		17 390,00
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie	23 210,00	-23 210,00		-23 210,00
Art. 2182	Matériel de transport				
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 200,00		1 200,00
Art. 2184	Mobilier		20 800,00		20 800,00
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles		16 100,00		16 100,00
Ch. 23	Immobilisations en cours		100 000,00		100 000,00
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours		100 000,00		100 000,00
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS				
Ch. 21	Immobilisations corporelles				
Art. 2184	Mobilier				
Ch. 23	Immobilisations en cours				
Art. 2313	Constructions				
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques				
Op. 106	RESERVE FONCIERE	6 193,00			
Ch. 21	Immobilisations corporelles	6 193,00			
Art. 2112	Terrains de voirie	6 193,00			
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	484 620,00	-241 220,00		-241 220,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	2 180,00			
Art. 204181	Biens mobiliers, matériel et études	2 180,00			
Ch. 21	Immobilisations corporelles	482 440,00	-241 220,00		-241 220,00

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

13 MAI 2022

5

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
Art. 21538	Autres réseaux	241 220,00		
Art. 215383	Réseaux câblés	10 680,00	-10 680,00	-10 680,00
Art. 215384	Réseaux d'électrification	230 540,00	-230 540,00	-230 540,00
Op. 108	PLAN LOCAL D URBANISME		130 000,00	109 505,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		130 000,00	109 505,00
Art. 202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		130 000,00	109 505,00
Op. 115	BOULANGERIE	102 300,00	104 303,00	104 303,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles			
Art. 203	Frais d'études, de recherche et de développement et fr			
Ch. 21	Immobilisations corporelles	100 000,00		
Art. 2132	Immeubles de rapport	100 000,00		
Ch. 23	Immobilisations en cours	2 300,00	104 303,00	104 303,00
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours	1 150,00	105 453,00	105 453,00
Art. 2313	Constructions	1 150,00	-1 150,00	-1 150,00
Op. 116	AIRE DE JEUX	10 805,00	14 500,00	14 500,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	10 805,00	14 500,00	14 500,00
Art. 2184	Mobilier	10 805,00	14 500,00	14 500,00
Op. 119	TERRAINS COMMUNAUX		1 000,60	1 000,60
Ch. 23	Immobilisations en cours		1 000,60	1 000,60
Art. 231	Immobilisations corporelles en cours		1 000,60	1 000,60
RECETTES		111 950,00	1 072 198,00	1 052 703,00
Op. OPFI	Opération financière		1 002 285,00	982 790,00
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		138 852,25	138 852,25
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		138 852,25	138 852,25
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		558 220,96	538 725,96
Art. 021	Virement de la section d'exploitation		558 220,96	538 725,96
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
Art. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 800,00	3 800,00
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			
Art. 2111	Terrains nus			
Art. 2115	Terrains bâtis			
Art. 2157	Matériel et outillage de voirie			
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie			
Art. 2182	Matériel de transport			
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles			
Art. 28157	Matériel et outillage de voirie		3 800,00	3 800,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		34 000,00	34 000,00
Art. 1328	Autres			
Art. 203	Frais d'études, recherche, développement		34 000,00	34 000,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		223 250,79	223 250,79

03/05/2022 **ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV 2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le 13 MAI 2022

5

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
Art. 10222	FCTVA		7 700,00	7 700,00
Art. 10226	Taxe d'aménagement		500,04	500,04
Art. 102283	TLE			
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		215 050,75	215 050,75
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		4 161,00	4 161,00
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus		4 161,00	4 161,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières			
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p			
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		40 000,00	40 000,00
Art. 4542	Opérations pour compte de tiers		40 000,00	40 000,00
Op. 100	VOIRIE		35 393,00	35 393,00
Ch. 13	Subventions d'investissement		35 393,00	35 393,00
Art. 1323	Départements		35 393,00	35 393,00
Art. 13248	Autres communes			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux			
Art. 1348	Autres			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			
Art. 1641	Emprunts en euros			
Op. 101	BATIMENTS COMMUNAUX			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1323	Départements			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux			
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 2313	Constructions			
Op. 102	CHAPELLES-EGLISE			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1323	Départements			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1328	Autres			
Art. 13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux			
Op. 103	MAIRIE			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1322	Régions			
Art. 1328	Autres			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			
Art. 1641	Emprunts en euros			
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1323	Départements			

03/05/2022

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2022 DU 1ER JANV
2022**

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

13 MAI 2022

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Code	Libellé	Report	Prop.	Vote
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux			
Art. 13462	Dotation de soutien à l'investissement local			
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	111 950,00	27 140,00	27 140,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	111 950,00	27 140,00	27 140,00
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1328	Autres	111 950,00	27 140,00	27 140,00
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			
Art. 1641	Emprunts en euros			
Op. 116	AIRE DE JEUX		7 380,00	7 380,00
Ch. 13	Subventions d'investissement		7 380,00	7 380,00
Art. 1323	Départements		7 380,00	7 380,00

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	990

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1066.09
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1012.73
3	Dépenses d'équipement brut / population	233.95
4	Encours de dette / population (2) (3)	378.59
5	DTG / population	319.04
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	26.22 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111.7464 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.1 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	37.3833 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-13.5 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					988 377,06									
1641 Emprunts en euros (total)					988 377,06									
0	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/04/2001	2001-05-30	30/05/2002	438 377,06	F			6,000	EURO	A	C	N	A-1
0	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	31/07/2009	2009-09-10	15/12/2009	250 000,00	F			4,080	EURO	T	C	N	A-1
00048449371	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	15/04/2013	2013-12-10	15/03/2014	300 000,00	F			3,650	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

ANNEXE 4
Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le 13 MAI 2022
ID : 056-215601345-20220429-70DEL202203-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dépense des remboursements (6)	provision d'amortissement anticipé (7) O/N	solde d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					988 377,06								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 du code général des impôts

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		374 806,93					61 328,44	17 307,04	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		374 806,93					61 328,44	17 307,04	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	168 628,78	6,00	F	6,000		24 175,07	10 117,73	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	45 833,17	2,75	F	4,080		16 666,69	1 615,00	0,00	0,00
000-084-09971	N	0,00	A-1	160 345,00	7,00	F	3,650		20 486,69	5 574,31	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEETP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		374 806,93					61 328,44	17 307,04	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le 13 MAI 2022

ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours suivant éventuellement leur notification après règlement par le représentant de la commune.

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le 13 MAI 2022
ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

- 5° Supprimé ;
- 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- 7° De la liste des délégataires de service public ;
- 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
- 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L 1414-1 ;
- 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées

*notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens r
aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes
compétence susmentionnée.*

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le 13 MAI 2022
ID : 056-215601345-20220503-80DEL2022-BF

*Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de
contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les
dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent
l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat,
notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique
de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la
situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe
au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à
l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note
explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif,
conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il
existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et
dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

